

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85000 La Roche-sur-Yon
tél. : 02 51 05 57 79

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 31 JANVIER 2017

COMPTE RENDU

1 ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDEE : REPRESENTANTS DES EPCI ET DES COMMUNES NON MEMBRES DE CES EPCI AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Il est proposé au Bureau de désigner Luc BOUARD ou en son absence Luc GUYAU pour représenter l'Agglomération à l'Assemblée du 06/02/2017 dont l'objet est la désignation de 4 représentants, et de leurs suppléants, des EPCI et des communes non membres de ces EPCI au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SUBVENTIONS HABITAT PRIVE

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Il est proposé au Bureau :

- d'attribuer 57 subventions, dont le total s'élève à 98 902 €
- de rejeter le dossier N° EA008-2017, demande de subvention Eco Accession, au motif que la demande de subvention a été déposée après la signature de l'acte définitif d'acquisition et que le demandeur n'a pas complété son dossier malgré les relances.
- de procéder au retrait des subventions N° QP65-2013 et N°QP77-2013, subvention Qualit'hab Propriétaires Occupants, pour forclusion.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 APPROBATION DES TARIFS 2017 DES LOYERS ET SERVICES POUR LA PEPINIERE D'ENTREPRISES COTY

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Dans le cadre de la nouvelle DSP pépinières, les tarifs ont été réajustés au regard de l'offre présente sur le territoire régional et la mise en place d'un tarif « tout compris » va permettre une meilleure lisibilité pour les entreprises.

Cette grille de tarifs tout compris prend en compte la participation aux charges fixes communes (électricité et chauffage des communs, télésurveillance, chauffage pour les ateliers) ainsi que les services d'accueil, de domiciliation administrative, utilisation du matériel, salles de réunion, espace documentaire, accompagnement de l'entreprise, mise en relation qui faisait l'objet d'une facturation à part.

Ce nouveau mode de calcul permet une baisse globale substantielle des tarifs et une simplification de la facturation pour les entreprises.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR L'EXTENSION DE LA ZAE LA TIGNONNIERE A AUBIGNY-LES- CLOUZEUX

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

L'extension de la ZAE de la Tignonnière à Aubigny-les-Clouzeaux s'inscrit dans le schéma de développement économique. L'ensemble du site est classé en « zone de développement » et par conséquent, il doit devenir l'un des pôles de développement économique majeur de l'Agglomération Yonnaise.

Cette nouvelle zone d'activités sera réalisée sur des emprises foncières situées à l'Ouest de la première tranche de la ZAE déjà aménagée et commercialisée à près de 81 %.

Cette parcelle est nécessaire à l'extension de la zone d'activités.

Un budget a été prévu dans le Plan Pluriannuel d'Investissement en 2017, d'un montant de 100 000 €
Le prix proposé pour l'acquisition s'élève à 78 980 €, soit 4,50 €/m², net vendeur.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 AVENANT N°1 MARCHE SUBSEQUENT : BOULEVARD JOSEPH CUGNOT A LA ROCHE-SUR-YON - REQUALIFICATION DE VOIRIE

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Il est proposé un avenant N° 1 au marché A16-023 compte tenu :

- d'un changement de programme pour les espaces verts et à la demande d'effectuer un cheminement pour piéton depuis la rue Victoire de Valmy,
- de l'introduction d'un prix nouveau dans le marché concernant la bordure coulée T2, technique utilisée en remplacement de la technique de « fourniture et pose de bordure préfabriquées ».

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20 %
Montant HT : 9 246,43 €
Montant TTC : 11 095,72 €
% d'écart introduit par l'avenant : 3,63 %

Nouveau montant du marché public :
Taux de la TVA : 20 %
Montant HT : 263 446,43 €
Montant TTC : 316 135,72 €

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 REAMENAGEMENT DE LA RUE DES TAMARIS - ZONE D'ACTIVITES DES TAMARIS - RIVES DE L'YON - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Un marché subséquent a été lancé le 25 novembre 2016 afin de procéder à l'aménagement de la rue des Tamaris. Les travaux consistent en la réfection complète de la chaussée, des trottoirs et de l'éclairage public.

Il est proposé aux membres du Bureau d'attribuer le marché à l'entreprise Colas Centre Ouest, pour un montant de 230 000 € HT et une durée de 16 semaines y compris période de préparation.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 REQUALIFICATION DE LA RUE MONGE A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Dans le cadre de la programmation de gros entretien des zones d'activités, La Roche-sur-Yon Agglomération engage un projet de requalification de la rue Monge à La Roche-sur-Yon. Ce projet consiste en :

- La réfection de la couche de roulement,
- La création de trottoirs en enrobé bitumineux,
- La création d'une piste cyclable en béton ocre,
- La création de stationnements,
- La mise en place de ralentisseurs de type coussin berlinois,
- La mise en place de mobilier,
- La création d'un tourne à gauche afin d'accéder à l'entreprise Atlantic,
- La création de zones de plantations d'arbustes et d'engazonnement.

Pour la réalisation des travaux précités concernant ce projet de requalification, une consultation a été lancée le 19 octobre 2015 selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25/03/2016.

Il est proposé aux membres du Bureau d'attribuer le marché à l'entreprise Charier TP Sud pour un montant après négociation de 536 298,42€HT avec un délai d'exécution de 14 semaines (hors période de préparation).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 ADHESION DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION AU COMITE 21

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Le comité 21 est un réseau d'acteur engagés dans le développement durable (entreprises, collectivités, associations, établissements d'enseignement supérieur).

Pour l'aider dans l'élaboration de l'agenda 21 d'Agglomération, il est proposé que l'Agglomération adhère au comité 21. (cotisation annuelle de 1500 €)

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 ADHESION DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION AU RESEAU GRAND OUEST "COMMANDE PUBLIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE"

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Le Réseau Grand Ouest "commande publique et développement durable" a pour vocation de fédérer les collectivités qui souhaitent tirer partie de levier de la commande publique pour orienter vers une meilleure prise en compte du développement durable.

Il est proposé que l'Agglomération adhère au Réseau Grand Ouest "commande publique et développement durable": (cotisation annuelle de 1500 € pour 2017).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 CONVENTIONS DE PARTENARIAT CLIC/LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION ET DE FINANCEMENT ARS PAYS DE LA LOIRE/LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION POUR LE DISPOSITIF MAIA CENTRE VENDEE

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Fagot

Il est proposé au Bureau le renouvellement de la convention de partenariat CLIC/La Roche-sur-Yon Agglomération (2017) et de la convention de financement ARS / La Roche-sur-Yon Agglomération pour le dispositif MAIA Centre Vendée du 1er janvier au 31 décembre 2019.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ